

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 14 avril 2022**

Date de  
convocation :  
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal  
M. Joël PIERACCINI  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
M. ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoît  
M. BARBIER Olivier  
Mme VONNER Isabelle  
Mme DI BARTOLO Claire  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO CHARNET Geneviève

**Excusés :**

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

**Absente excusée :**

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 3  
Votants : 18

**POINT N°10 : ACHAT DE CAMERAS VISANT LA SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPDR**

Vu les articles L.1111-9 et 10 du code général des collectivités territoriales

Considérant les engagements de la municipalité en matière de sécurité et de salubrité pour favoriser le cadre de vie,

Considérant la création d'une police municipale mutualisée avec la commune de Castagniers en septembre 2021 et la volonté de la municipalité d'engager un travail sur le déploiement et le développement en conséquence du système de vidéoprotection,

Considérant que pour couvrir l'ensemble des secteurs qui concernent les bâtiments communaux, la commune doit acquérir de nouvelles caméras pour couvrir le secteur de la Prairie et l'avenue Caravadossi,

Considérant que la vidéoprotection est un axe de travail prioritaire au niveau de l'Etat notamment dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un montant de 6027 euros sur une dépense prévisionnelle de 10 047,34 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un montant de 6027 euros sur une dépense prévisionnelle de 10 047,34 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 15 avril 2022

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascal Bonsignore'. The signature is stylized and somewhat abstract, with several overlapping strokes.

Pascal Bonsignore